



Nom commercial: Marabu-Fixiermittel, 25 ml

Version: 4 / FR

Date de révision: 21.01.2015

Numéro de la matière: 173722000

remplace la version: 1 / FR

Date d'impression 04.01.17

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

Marabu-Fixiermittel, 25 ml

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

#### **Utilisation de la substance/préparation**

Fixature pour batic

#### **Utilisations identifiées**

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)

PC34 Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

#### **Adresse**

Marabu GmbH & Co. KG

Asperger Strasse 4

71732 Tamm

Germany

No. de téléphone +49-7141/691-0

No. Fax +49-7141/691-147

Service émetteur /  
téléphone Department product safety

Adresse email de la  
personne PRSI@marabu.de

responsable pour  
cette FDS

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

(+49) (0)621-60-43333

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers \*\*\***

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

#### **Classification (règlement (CE) no 1272/2008)**

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Chronic 3 H412

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

#### **Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**

#### **Mentions de danger**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **Conseils de prudence \*\*\***

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501.9 Éliminer le contenu / récipient comme un déchet problématique.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants \*\*\***

#### **Caractérisation chimique**

Solution aqueuse d' un dérivé de polyamine



Nom commercial: Marabu-Fixiermittel, 25 ml

Version: 4 / FR

Date de révision: 21.01.2015

Numéro de la matière: 173722000

remplace la version: 1 / FR

Date d'impression 04.01.17

**Composants dangereux \*\*\*****Polyamide aminée base dérivée cyanamide en produit condensé**

No. CAS 70893-01-5  
 Concentration >= 2,5 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
 Aquatic Chronic 2 H411

**Polydiallylméthylammonium, chlorure d'**

No. CAS 26062-79-3  
 Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
 Aquatic Chronic 3 H412

**2,2'-Oxydiéthanol**

No. CAS 111-46-6  
 No. EINECS 203-872-2  
 Numéro d'enregistrement 01-2119457857-21  
 Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
 Acute Tox. 4 H302  
 STOT RE 2 H373

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

**En cas d'inhalation**

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

**En cas de contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup de l'eau et du savon.

**En cas de contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

**En cas d'ingestion**

Conduire chez le médecin. Ne pas faire vomir.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant, Dioxyde de carbone, Mousse, Produit d'extinction à sec, Eau pulvérisée

**Moyens d'extinction non-appropriés**

Jet d'eau

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**



Nom commercial: Marabu-Fixiermittel, 25 ml

Version: 4 / FR

Date de révision: 21.01.2015

Numéro de la matière: 173722000

remplace la version: 1 / FR

Date d'impression 04.01.17

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); une épaisse fumée noire; Oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>); Halogénures d'hydrogène

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

Vêtements de protection; Utiliser un appareil respiratoire autonome.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8. Veiller à assurer une aération suffisante.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Retenir les eaux de lavage souillées et les traiter avant rejet.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Empêcher l'élargissement (à l'aide du sable ou de la terre). Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Élimination".

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Respecter les règles de protection de la santé sur les lieux de travail. Pour la protection individuelle, voir Section 8.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière nécessaire.

#### Classe de feu / Classe de température / Classe d'explosibilité de poussière

Classe de température T6

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Stocker conformément à la réglementation en vigueur)

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Protéger du gel. Conserver à une température ne dépassant pas 30 °C. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fixature pour batic

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

##### 2,2'-Oxydiéthanol

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	par inhalation



Nom commercial: Marabu-Fixiermittel, 25 ml

Version: 4 / FR

Date de révision: 21.01.2015

Numéro de la matière: 173722000

remplace la version: 1 / FR

Date d'impression 04.01.17

mode d'effet	Effet local	
Concentration	60	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	106	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	12	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	53	mg/kg/d

### Concentration sans effet prévisible (PNEC)

#### 2,2'-Oxydiéthanol

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	10	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	1	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	eau (rejet intermittent)	
Concentration	10	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	199,5	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	20,9	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	2,09	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	1,53	mg/kg

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôle de l'exposition



Nom commercial: Marabu-Fixiermittel, 25 ml

Version: 4 / FR

Date de révision: 21.01.2015

Numéro de la matière: 173722000

remplace la version: 1 / FR

Date d'impression 04.01.17

Veiller à une ventilation adéquate.

### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Protéger la peau en appliquant une pommade. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

### Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire mais il faut empêcher de la respiration des vapeurs

### Protection des mains

Gants de protection

Matériau approprié nitrile

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont stockés et utilisés correctement.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau ; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

### Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

### Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Etat** liquide

**Couleur** jaunâtre

**Odeur** faible

#### La limite de l'odeur

Remarque N'est disponible

#### valeur pH

Valeur env. 6

Concentration/H<sub>2</sub>O 100 g/l

température 20 °C

#### Point de fusion

Remarque non déterminé

#### Point de congélation

Remarque non déterminé

#### point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur env. 100 °C

Pression 1.013 hPa

Source Données de la littérature

#### Point d'éclair

Remarque Non applicable

#### Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

#### inflammabilité (solide, gaz)

non déterminé

#### limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité



Nom commercial: Marabu-Fixiermittel, 25 ml

Version: 4 / FR

Date de révision: 21.01.2015

Numéro de la matière: 173722000

remplace la version: 1 / FR

Date d'impression 04.01.17

Remarque non déterminé

**Pression de vapeur**

Valeur	23		hPa
température	20	°C	

**Densité de vapeur**

Remarque non déterminé

**Densité**

Valeur	env. 1,0		g/cm <sup>3</sup>
température	20	°C	
méthode	DIN EN ISO 2811		

**Hydrosolubilité**

Remarque miscible

**Température d'inflammabilité**

Valeur &gt; 100 °C

**température de décomposition**

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

**Viscosité**

Remarque

Remarque non déterminé

**9.2. Autres informations****Autres données**

Aucun(e) n'est connu(e).

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

**10.2. Stabilité chimique**

Pas de réaction dangereuse connue.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réaction dangereuse connue.

**10.4. Conditions à éviter**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

**température de décomposition**

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucuns connus.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	>	2.000	mg/kg
-----	---	-------	-------



Nom commercial: Marabu-Fixiermittel, 25 ml

Version: 4 / FR

Date de révision: 21.01.2015

Numéro de la matière: 173722000

remplace la version: 1 / FR

Date d'impression 04.01.17

méthode

valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

#### **Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés éco-toxicologiques. Voir les sections 2 et 3 pour plus de détails.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

#### **Déchets de résidus**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

#### **Emballages contaminés**

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### **Transport terrestre ADR/RID**

Il n'y a pas de marchandise dangereuse

#### **14.1. Numéro ONU**

UN -

#### **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

-

#### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe -

Carte pour désignation du danger -

#### **14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage -

Les catégories de transport 0

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

-

### **Transport maritime IMDG/GGVSee**

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

#### **14.1. Numéro ONU**

UN -

#### **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

-

#### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe -

Le danger secondaire -

#### **14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage -

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

no

### **Transport aérien**

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

#### **14.1. Numéro ONU**

UN -

#### **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**



Nom commercial: Marabu-Fixiermittel, 25 ml

Version: 4 / FR

Date de révision: 21.01.2015

Numéro de la matière: 173722000

remplace la version: 1 / FR

Date d'impression 04.01.17

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe -

Le danger secondaire -

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage -

**14.5. Dangers pour l'environnement**

-

**Information pour tous les modes de transport****14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Transport dans les locaux de l'utilisateur:

Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale.

S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

**Autres informations****14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****COV**

COV (CE) 1,9 % 19 g/l

**Autres informations**

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

**Autres informations**

Tous les composants sont contenus dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire PICCS.

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire DSL.

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire IECSC.

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire ECL.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****mentions de danger H-de la rubrique 3**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée:

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**catégories de danger CLP de la rubrique 3**

Acute Tox. 4 Toxicité aiguë, Catégorie 4

Aquatic Chronic 2 Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2

Aquatic Chronic 3 Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3

STOT RE 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée

STOT rép., Catégorie 2

**Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de



Nom commercial: Marabu-Fixiermittel, 25 ml

Version: 4 / FR

Date de révision: 21.01.2015

Numéro de la matière: 173722000

remplace la version: 1 / FR

Date d'impression 04.01.17

sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les informations fournies dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances du produit concerné à la date donnée et correspond à la législation en vigueur à ce jour. Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constitue pas l'évaluation des risques en milieu du travail de l'utilisateur, telle que requise par d'autres textes sur la santé et la sécurité.